

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 306

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco,  
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et  
Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

I. – Après l'article 200 *quater B* du code général des impôts, il est inséré un article 200 *quater BA* ainsi rédigé :

« Art. 200 *quater BA*. – Les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % du coût de la formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) dispensée par l'un des organismes habilités par l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure lorsqu'elle est intégralement à leur charge. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

III. – Le I n'est applicable qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 représente un défi en termes de sécurité des personnes. Alors que le taux de formation de la population française aux premiers secours est très bas, comme le rappelait la mission Pelloux-Faure de 2017, et en complément de l'amendement visant à former l'ensemble des 45 000 volontaires mobilisés sur les Jeux, cet amendement propose de concrétiser l'une des propositions avancées par plusieurs acteurs et qui vise

à mettre en place un crédit d'impôt pour la formation PSC1 dès lors que cette dernière est prise intégralement en charge par le citoyen. Cette mesure vise à encourager la formation aux premiers secours des Françaises et des Français dans la perspective des Jeux et à faire progresser le pays vers l'objectif de 80% de la population formée aux gestes qui sauvent.